

# #TimeForRespect

## Charte relationnelle et comportementale de l'Institut Paul Bocuse

**L'institut Paul BOCUSE promeut des relations humaines harmonieuses  
et est engagé dans le respect des valeurs qu'il porte.  
Chacun de ses membres s'engage à les respecter, en toutes circonstances.**

À une époque où nous déplorons encore la persistance de comportements inappropriés dans nos environnements privés et professionnels, L'Institut Paul Bocuse s'inscrit dans une démarche globale pour une société respectueuse de tous les individus, sans exception.

L'objectif de cette charte relationnelle et comportementale est d'harmoniser nos conduites, en offrant un cadre de sécurité où les comportements inappropriés sont proscrits et où l'inclusion est capitale. Ce cadre ainsi posé favorise l'émergence d'une intelligence collective respectueuse, propice au travail et à l'épanouissement de chacun, tissée autour de nos valeurs fondamentales que sont l'altruisme et le respect.

Ces principes de vie s'adressent à l'ensemble de notre communauté, quel que soit le statut occupé, que nous soyons étudiants, encadrants, professeurs, intervenants, fournisseurs, prestataires ou partenaires, entreprises accueillantes de nos étudiants.

Elle a pour vocation d'être respectée par tous, en toutes circonstances.

Pour les étudiants, professeurs et collaborateurs de l'Institut Paul Bocuse, les sanctions en cas de non-respect de cette charte pourront aller, selon les faits reprochés et avérés, du recadrage disciplinaire, en cas de dérapage verbal exceptionnel, par exemple, à l'exclusion totale.

Pour les professionnels extérieurs (entreprises partenaires), les mesures pourront aller du rappel à l'ordre à la suspension de la collaboration.

En signant cette charte, nous nous engageons à adopter un comportement exemplaire, mais également à dénoncer et condamner toute forme d'atteinte à ces principes.

Nous sommes tous acteurs de la prévention contre ces conduites et les garants du respect des valeurs fondamentales de l'Institut Paul Bocuse et des métiers de l'hospitalité, pour des relations humaines harmonieuses.

#TimeForRespect

# #TimeForRespect

*« Je m'engage à suivre, à promouvoir la charte TIME FOR RESPECT et à la faire respecter, au sein de mon organisation par l'ensemble de mes équipes, quel que soit le contexte, sans exception. »*

Le signataire :

Date	
Prénom Nom	
Fonction au sein de l'entreprise	
Entreprise	
Signature	

Pour l'institut Paul Bocuse :

Date	18 mars 2022
Prénom Nom	Dominique Giraudier
Fonction au sein de l'entreprise	Directeur Général
Signature	
Entreprise	

## CE QUE SONT LES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS

### Proscrits au sein de l'IPB et de son écosystème

Ces différentes formes de comportements inappropriés constituent une menace pour le bien-être, la santé mentale et physique des étudiants et des professionnels qui en font l'objet. Ils constituent également une atteinte au rayonnement et à la réputation de nos métiers et des entreprises qui les composent.

Ces comportements peuvent être intentionnels ou non, cela n'excuse en rien les faits.

Ils nécessitent donc toute notre vigilance et attention, et sont à proscrire de nos quotidiens.

Voici les définitions des comportements à bannir.

En annexe de ce document, vous trouverez plus de détails et d'exemples illustrant ces comportements.

#### **Harcèlement moral**

Il consiste en des agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité de la personne qui en est victime, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

#### **Harcèlement sexuel**

Il se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui : portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Sont également interdits tous faits assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Le Harcèlement d'ambiance s'entend comme un environnement professionnel généralisé, dans lequel se répètent des comportements déplacés à connotation sexuelle ou sexiste, dégradant les conditions de travail d'une ou plusieurs personnes.

#### **Agression sexuelle**

Tout atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise est pénalement répréhensible.

#### **Agissements sexistes**

Tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

#### **Discriminations / Discriminations positives**

La discrimination est le traitement inégal et défavorable appliqué à certaines personnes en raison notamment, de leur origine, de leur nom, de leur sexe, de leur apparence physique ou de leur appartenance à un mouvement philosophique, syndical ou politique, etc.

Elle peut revêtir différentes formes :

- Discrimination liée à l'apparence
- Discrimination liée au genre, à une identité sexuelle présumée
- Discrimination liée à un accent, à un milieu social (éducation, moyen financier)
- Discrimination liée à une appartenance présumée à une religion, une culture, une origine
- Discrimination liée à l'âge/expérience
- Discrimination liée à toute forme de handicap (visible ou invisible)

## Racisme

Le racisme se traduit par des propos, des comportements ou des violences à l'égard d'une personne en raison de son origine de sa couleur de peau ou de sa religion.

## Violences

Des incidents où un membre de notre communauté est maltraité, menacé ou agressé dans le cours de son activité professionnelle, y compris lors des déplacements depuis ou vers son lieu de travail, et incidents qui mettent en danger sa sécurité, son bien-être ou sa santé.

Comme les discriminations, la violence se décline :

- Violences verbales internes (interne à l'école, interne entre élèves, interne en stage, ...)
- Violences verbales externes (avec les clients) ;
- Violences physiques internes ;
- Violences physiques externes.

### Voici des exemples de faits qui ne sont pas des comportements inappropriés

#### ➤ Un désaccord, un conflit, même une mésentente, comme :

- un recadrage en cas de tâches inachevées/mal faites (voire des sanctions) ;
- une exigence sur le respect des horaires ;
- une exigence sur la tenue/coiffure/propreté ;
- une exigence des missions à effectuer.

#### ... à partir du moment où le cadre est respecté :

- respect (réciproque) dans l'échange ;
- la fiche de poste, le règlement intérieur, le contrat de travail est clair sur le sujet ;
- les missions ou les progrès à réaliser ont été clairement définis ;
- si le recadrage est réalisé sans humiliation publique ;
- si le fonctionnement est équitable et juste pour chacun ;
- que l'on puisse communiquer, discuter sans crainte de représailles...
- **Rappel important : le degré d'exigence attendu n'excuse pas les dérapages !**

#### ➤ La séduction

##### .... à partir du moment où le cadre est respecté :

- le respect, la réciprocité et l'égalité ;
- la personne se sent bien, respectée et en sécurité.

Vous trouverez en annexe de ce document les conduites à adopter et à éviter pour chacun des comportements cités.

## **ANNEXE 1 : Pour chaque catégorie de comportements inappropriés, voici les conduites à adopter et à éviter (listes non exhaustives).**

### **Harcèlement moral**

---

#### **Il convient de**

- Respecter chacun comme on souhaiterait être respecté ;
- Traiter chacun de façon équitable et juste ;
- Ne pas créer, ou alimenter de rumeurs ;
- Laisser la place au dialogue et à l'écoute ;
- Savoir se remettre en question et s'expliquer avec clarté et bienveillance ;
- Éviter tout jugement, préjugé.

#### **Il est interdit de**

- Critiquer de façon incessante une personne ;
- De brimer ou d'humilier une personne ;
- De porter des propos calomnieux, d'insulter, de menacer ;
- De prendre en photo ou de filmer quelqu'un à son insu ;
- De "mettre au placard" une personne ou de lui faire subir des conditions de travail dégradantes ;
- De refuser toute communication afin de tirer au clair un conflit ou un désaccord ;
- De donner des consignes confuses ou ambiguës ;
- De priver de travail une personne ou au contraire de lui faire subir une charge de travail abusive ;
- De lui donner des tâches dépourvues de sens ou sans rapport avec ses fonctions.

### **Harcèlement sexuel**

---

#### **Il convient de**

- Éviter tout comportement douteux dans le cadre professionnel (et même ailleurs) ;
- S'assurer du consentement mutuel avant tout rapprochement physique et sexuel ;
- Quand il y a séduction, il y a des règles : le respect, la réciprocité et l'égalité ;
- Chacun doit se sentir bien, respecté et en sécurité.

#### **Il est interdit de**

- Porter des gestes à caractère sexuel envers quiconque ;
- Adresser des propos, remarques, plaisanteries obscènes, à connotation sexuelle à quiconque ;
- Adresser des compliments appuyés ou des critiques insistantes sur le physique ;
- Poser des questions intrusives sur la vie sexuelle d'une personne ;
- Demander ou faire des confidences impudiques sur sa vie sexuelle ou amoureuse ;
- Exercer une pression en lien avec des attentes à connotation sexuelle sur quiconque ;
- Dévisager ou détailler avec insistance le physique de la personne, siffler, adopter une gestuelle à connotation sexuelle ;
- Imposer continuellement sa présence en dehors des nécessités professionnelles ou rechercher une promiscuité physique (volonté d'embrasser systématiquement à titre de salut ou poignée de main insistante) ;
- Se positionner de sorte que la personne n'ait pas d'issue physique, sollicitation pour réajuster des vêtements ou une coiffure, recherche d'une proximité dans les ascenseurs, les files d'attente, les véhicules, près de l'espace de travail.

## Agression sexuelle

---

### Il convient de

- Éviter tout comportement sexuel dans le cadre du travail ;
- S'assurer du consentement mutuel avant tout rapprochement physique et sexuel.

### Il est interdit de

- Obliger à un rapport sexuel, non désiré et imposé. (On parle alors de viol) ;
- Poser tous gestes, paroles, attitudes à caractère sexuel, sans le consentement et contre la volonté de la personne ;
- Demander à une personne des touchers à connotation sexuelle.

## Agissements sexistes

---

### Il convient de

- Maîtriser sa tenue, son comportement et ses commentaires.

### Il est interdit de

- Faire des remarques et blagues sexistes ;
- Manquer d'incivilité à raison du sexe d'une personne ;
- Utiliser des interpellations familières ;
- User de fausse séduction, de flatteries hypocrites ;
- Mettre de côté une personne pour de fausses bonnes raisons (sexisme bienveillant ou techniques de manipulations mentales) ;
- Porter des considérations sexistes sur la maternité ou sur les charges familiales ;
- Donner des surnoms comme « Ma cocotte » ou « Mon poulet » ;
- Couper la parole à quelqu'un par sexisme ;
- Faire des remarques sur le physique... même sur le ton de l'humour.

## Discrimination

---

### Discrimination liée à l'apparence

#### Il convient de

- Respecter le dress code de l'établissement où l'on évolue ;
- Se rappeler que « l'on ne juge pas un livre à sa couverture » ;
- S'occuper uniquement de sa propre apparence en laissant autrui s'occuper de la sienne ;
- Rester juste et équitable envers chacun quelle que soit son apparence.

#### Il est interdit de

- Porter un jugement sur l'apparence physique d'une personne ;
- Réduire la valeur d'une personne à ses caractéristiques physiques ;
- Faire usage de surnoms faisant allusion aux caractéristiques physiques ;
- Émettre des remarques, comportements, et réactions non verbales désagréables en lien avec les caractéristiques physiques.

## Discrimination liée au genre

### Il convient de

- Prendre en compte les caractéristiques individuelles de chacun non fondées sur son genre ;
- Adopter une attitude respectueuse quel que soit le genre des uns et des autres.

### Il est interdit

- D'émettre des propos stéréotypés et réducteurs sur un genre en lien avec ses caractéristiques physiques, les rôles sociaux, les centres d'intérêt ;
- D'adopter des comportements et attitudes dévalorisantes envers un genre.

## Discrimination liée à un accent, à un milieu social (éducation, moyen financier)

### Il convient de

- Considérer la richesse des différences culturelles et sociales ;
- Considérer chacun de manière égale et non fondée sur son milieu social et culturel.

### Il est interdit de

- Faire des remarques sur le milieu social d'une personne, notamment pour marquer une différence discriminatoire ;
- Imiter une personne du fait de son accent ;
- Faire démonstration ostentatoire de ses moyens financiers.

## Discrimination liée à une appartenance présumée à une religion, une culture, une origine

### Il convient de

- Respecter les appartenances des uns et des autres ;
- Respecter le principe de laïcité, qui garantit l'égalité devant la loi quelle que soit sa religion ;
- Autoriser le port de signes religieux, comme des bijoux de taille raisonnable (médailles de baptême, croix, croissant, main, étoile de David...) et les foulards couvrant les cheveux. Si vous souhaitez porter un autre signe religieux sur le campus ou sur votre lieu de travail ou de stage, merci d'en aviser préalablement votre responsable afin de lui faire valider.

### Il est interdit de

- Faire des remarques désagréables à une personne /à propos d'une personne, en lien avec ses appartenances ;
- Adopter des comportements et attitudes spécifiques envers une personne du fait de ses appartenances ;
- Revendiquer de manière inadaptée ses appartenances ;
- Nuire à l'intégrité d'une personne du fait de ses appartenances.

## Discrimination liée à une identité sexuelle présumée

### Il convient de

- Respecter l'identité sexuelle de chacun ;
- Ne pas tenter d'en savoir plus sur l'identité sexuelle d'une personne, c'est une question personnelle qui n'a pas sa place dans le monde du travail.

### Il est interdit de

- Faire des remarques désagréables à une personne /à propos d'une personne, en lien avec son identité sexuelle connue ou présumée ;
- Adopter des comportements et attitudes spécifiques envers une personne du fait de son identité sexuelle connue ou présumée ;
- Revendiquer de manière inadaptée son identité sexuelle ;
- Nuire à l'intégrité d'une personne du fait de son identité sexuelle connue ou présumée.

## Discrimination liée à l'âge/expérience

### Il convient de

- Respecter l'âge et l'expérience de chacun ;
- Adopter des comportements d'entraide dans les apprentissages des uns et des autres.

### Il est interdit de

- Faire des remarques désagréables à une personne /à propos d'une personne, en lien avec son âge ;
- Adopter des comportements et attitudes réductrices envers une personne du fait de son âge ;
- Revendiquer de manière inadaptée son âge et expérience ;
- Rabaisser une personne du fait de son manque d'expérience.

## Racisme

---

### Il convient de

- Reconnaître et favoriser les richesses de la diversité culturelle et religieuse.

### Il est interdit de

- Tenir des discours racistes, proférer des menaces, par écrit, imprimés, visuels, par oral ;
- Commettre des violences envers une personne à raison de son appartenance, vraie ou supposée, à une nation, à une culture, à une philosophie ou à une religion ;
- Adopter des comportements et attitudes dégradantes du fait de préjugé raciste ;
- De montrer intolérant face à l'origine et l'appartenance religieuse d'autrui ;
- Émettre des propos désobligeants envers une origine et une religion ou tout autre préjugé ;
- Revendiquer une appartenance culturelle et religieuse de manière inadaptée.

## Violences

---

### Violences verbales

### Il convient de

- Préserver et favoriser un langage positif et respectueux de chacun ;
- Faire preuve de respect, d'amabilité dans mon langage envers chacun ;
- Le fait d'avoir un besoin de rapidité et d'efficacité, n'empêche pas d'avoir un langage maîtrisé, un ton calme et clair, pour tous, sans distinction.

### Il est interdit de

- Proférer des injures ou tout autre propos désobligeant à l'encontre de chacun ;
- Avoir un langage désagréable, irritant, voire injuriant, envers les clients et prestataires extérieurs à l'IPB.

## Violences physiques

### Il convient de

- Faire attention à nos gestes au quotidien afin qu'ils ne soient en aucun cas signes de violences envers l'un des membres ou partenaires de l'IPB ;
- Mettre nos faits et gestes en adéquation avec le soin et la rigueur requise dans le service apporté au client.

### Il est interdit de

- Porter atteinte à l'un des membres ou partenaires de l'IPB par des gestes empreints de violence ;
- Porter atteinte à toute personne de mon environnement professionnel par des gestes de nature violente, qui pourraient nuire à l'intégrité physique d'autrui.